

## Recherches sociographiques



Pierre DELORME, *L'orde urbain*

Marc-André Lessard

---

Volume 30, Number 2, 1989

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/056454ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/056454ar>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

### ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this review

Lessard, M.-A. (1989). Review of [Pierre DELORME, *L'orde urbain*]. *Recherches sociographiques*, 30(2), 310–312. <https://doi.org/10.7202/056454ar>

permettant de traduire les données dogmatiques conciliaires en termes canoniques pleinement adéquats». (P. 186.) L'épreuve de l'Église sera de prendre au sérieux l'incorporation des baptisés dans le corps du Christ !

André CHARRON remet en cause, pour sa part, la validité ecclésiale du rapport clerc/laïc. Son étude est avant tout ecclésiologique et elle prône une réforme radicale. Son survol historique révèle trois hypothèques qui ont marqué les relations entre prêtres et fidèles : la sacerdotalisation, la sacralisation et la cléricisation. Pour les lever dans l'Église, il propose de remplacer son modèle pyramidal et clérical par un modèle « communionnel », plus organique et plus relationnel. Il faut substituer « théologiquement au binôme clercs-laïcs, celui de ministères-communauté, dans la restructuration du peuple de Dieu ». (P. 245.) « Il faut dépasser les catégories de clerc et de laïc, voire les abolir, en retrouvant le vrai sens de l'Église comme expérience chrétienne fondamentale, comme peuple de Dieu, comme service ministériel pluriel et comme rapport au monde. » (P. 256.)

En plus de s'ouvrir à la pensée de théologiens canadiens sur la relation clerc/laïc, le lecteur pourra s'initier à différents courants théologiques, dont la théologie féministe, et découvrir sous un angle critique certaines pratiques ecclésiales actuelles concernant les laïcs et les ministères. Les contributions sont certes de valeur inégale, mais ce sont des reflets d'une théologie qui cherche à se construire en ce pays.

Jacques RACINE

*Faculté de théologie,  
Université Laval.*

Pierre DELORME, *L'ordre urbain*, Hull, Asticou, 1986, 220 p.

*L'ordre urbain* de Delorme nous apprend bien peu de choses. Sa partie la plus substantielle décrit très schématiquement les politiques urbaines au Québec. Le reste est mise en scène, ritualisme peut-être.

L'auteur définit sa démarche comme empirique : « [...] elle vise en premier lieu la découverte et l'analyse d'une pratique politique urbaine qui s'est développée progressivement jusqu'à la création d'un véritable "ordre urbain" au Québec, c'est-à-dire le plein contrôle par l'appareil d'État québécois du développement urbain ». (P. 15.) C'est très ambitieux et peu réaliste quand on sait que le « plein contrôle » est encore loin d'être une réalité. Et c'est un peu énigmatique : qu'est-ce que l'« ordre urbain » ?

De recherches empiriques, il y en a très peu. Après les multiples protestations théoriques et méthodologiques — sans réelle utilité — du premier chapitre, il en vient deux autres historiques où l'on chercherait en vain quelque connaissance nouvelle que ce soit : l'un sur l'urbanisation et le désordre urbain, l'autre sur l'ordre urbain, c'est-à-dire sur les politiques municipales de l'État. Une brève conclusion répète l'hypothèse de départ : l'ordre urbain étatique a dominé le désordre urbain capitaliste.

Le premier chapitre est donc théorique et méthodologique. Après quelques propos sur la relation entre théorie et pratique et sur la pertinence d'une intervention de la science politique dans le domaine, propos très peu relié à ce qui va suivre, l'auteur présente ses concepts : l'État, le pouvoir, l'ordre et le désordre. Les deux premiers sont anciens, tout le monde sera d'accord ; les deux autres sont dits « nouveaux », ce qui est plus que contestable. On définit et décrit les premiers à partir d'ouvrages théoriques et historiques, mais sans arriver à des concepts qui soient propres à l'auteur et à sa recherche.

Les notions d'ordre, concept central, et de désordre sont d'abord définies de façon générale dans l'introduction.

L'ordre, c'est l'équilibre, l'harmonie dans la société, qui sont obtenus par l'imposition de normes et par la discipline des citoyens. L'ordre assure le maintien des rapports sociaux, le maintien des valeurs fondamentales autour desquelles la majorité se ralliera. L'ordre qui s'instaure, c'est celui qui correspondra aux impératifs du développement capitaliste au Québec. Et l'ordre urbain, qui nous intéresse spécifiquement, correspond à l'ensemble du processus de normalisation, d'organisation et de rationalisation de l'espace et des collectivités urbaines au Québec. (P. 9.)

On le voit, l'ordre est total, omniprésent.

[Le désordre] représente toutes les formes de déviance : c'est tout ce qui menace la légitimité de l'État et du développement économique capitaliste. Le désordre provient des contradictions du développement industriel capitaliste. C'est tout ce qui remet en question — ou est susceptible de le faire — la logique dominante capitaliste. Le désordre appelle une remise en ordre ; et c'est l'État qui assurera cette réorganisation de l'espace et des collectivités. (P. 10.)

Il fallait donner ces deux longues citations pour bien montrer la globalité des problèmes posés et leur ambiguïté, puisque le désordre n'est pas la négation de l'ordre mais une simple somme de déviations et, plus précisément, de déviations spécifiques relatives à la légitimité du gouvernement et au bon développement de l'économie capitaliste.

Où trouver le désordre et l'ordre ? Le premier, dans tous les problèmes urbains quels qu'ils soient ; le second, dans les politiques étatiques. On pense spontanément à la multiplicité de celles qui affectent la vie de la ville dans tous les domaines, mais l'auteur introduit une distinction venant de la notion de « système urbain » de Manuel Castells qui le décompose en cinq éléments : la production, la consommation, les échanges, le symbolique et la gestion. Suit un raisonnement non écrit et cette remarque : « En fait, l'intervention de l'État se retrouve à chaque élément du système urbain en considérant toutefois que c'est par l'élément Gestion que l'État pourra assurer la coordination du système. Cette fonction de l'État fera de celui-ci l'autorité décisionnelle déterminante en ce qui concerne l'organisation de l'urbain. » (P. 52.) Et que comprend l'élément « gestion » ? Tel que résumé par l'auteur, « [...] les interventions du système politico-institutionnel dans le but de coordonner les rapports entre P.C.S. [Production-Consommation-Symbolique] et E (gestion municipale, plans d'aménagement et d'urbanisme, etc.) ». (P. 52.) L'hypothèse se trouve donc considérablement réduite : l'organisation municipale, les plans d'aménagement et d'urbanisme s'opposent au désordre.

Le deuxième chapitre décrit le désordre urbain. C'est le résumé historique de tous les problèmes qu'ont connus les villes, les grandes surtout, dont certains affectent toute la société : difficultés économiques, absence de plan d'urbanisme, conflits sociaux, chômage, misère, maladie, manque d'hygiène, criminalité, relâche des contrôles traditionnels, etc.

À la description de la situation d'ici se mêlent des observations faites dans des villes européennes et américaines. La grande source de tous ces maux, c'est l'industrialisation capitaliste.

Le dernier chapitre, consacré à l'ordre urbain, commence par des propositions générales. Suivent de nouvelles précisions conceptuelles et un paragraphe sur le choix des mesures gouvernementales qui seront étudiées comme facteurs d'ordre. Mais on n'en donne aucune liste. « Notre analyse portera donc sur l'ensemble des actions de l'État québécois pour assurer la remise en ordre de la ville québécoise : nous interrogerons les interventions réelles, les projets d'intervention et parfois même les non-interventions afin d'y découvrir la logique qui guide les actions de l'État sur la ville. » (P. 114.) Quel rapport à « l'élément Gestion » de Castells ? À la demie du livre l'auteur n'en est encore qu'aux intentions. La section 5 aborde enfin les politiques et l'ordre ; on décrit les premiers éléments du système québécois : municipalités, Ministère des affaires municipales et Commission municipale. Mais, aux sections 6 et 7, l'auteur revient au désordre : développement capitaliste et déclin des forces traditionnelles. À la section 8 sont très rapidement traités la croissance du budget de l'État selon les secteurs (problèmes), l'accroissement de la technocratie, le grossissement de la population des villes, l'évolution des finances municipales et la réforme (projets et lois) des institutions urbaines. En tout, quarante-quatre pages et, au bout, on proclame le triomphe de l'ordre !

Aucun rapport substantiel n'a-t-on établi entre les problèmes évoqués et les interventions. Aucun signe de coordination réelle entre production, consommation, échange et symbolique. Trop de théorie et de méthodologie, trop de résumés pressés et simplificateurs, trop d'énoncés généraux, trop peu d'analyse. Pierre Delorme réduit son objet sans le construire : l'ordre urbain, c'est l'État québécois et son système municipal.

Marc-André LESSARD

*Département de sociologie,  
Université Laval.*

---

Marcel GAUDREAU et Benoît LACROIX, *Effets de la participation des municipalités à la production de logements pour le marché*, Montréal, I.N.R.S. Urbanisation, 1988, 149 p. (« Études et documents », 57.)

Tout en étant exploratoire, l'étude a plus d'ampleur que ne le laisse croire le titre. Elle porte en réalité sur l'implication municipale dans le marché rentable de l'habitation, non pas seulement sur les effets de cette participation. Les auteurs visent trois objectifs : identifier les circonstances qui ont conduit à la décision d'intervenir, examiner le mode de gestion adopté par chaque localité pour chacun des programmes mis en marche, repérer et évaluer les effets de ces actions sur la forme des logements et de l'habitat. Ils ont découvert dix municipalités utilisant des réserves foncières à des fins d'habitation (Anjou, Brossard, Chicoutimi, Drummondville, Hull, Jonquière, Longueuil, Montréal, Québec et Val d'Or), et ils les ont soumises à un questionnaire.